R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

VILLE DE CARBONNE - DEPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE

CARBONNE
ville-carbonne.fr

Délibération numéro	2024/22	
NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
29	29	22
Vote par procuration		02
Date convocation	28/02/2024	
Date de publication	13/03/2024	

DÉLIBÉRATION du CONSEIL MUNICIPAL du mardi 05 mars 2024

L'an deux mille vingt quatre
et le cinq mars,
à 20 heures,
Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,
Sous la présidence de : Monsieur Denis TURREL, Maire.

Présents : MM. Denis TURREL, Marie-Caroline TEMPESTA, Ali BENARFA, Madeleine LIBRET-LAUTARD, Michel VIGNES, Corinne GOUZY, Rémi RAMOND, Sandra DA SILVA, Elias TAYIAR, Jacques GAILLAGOT, Martine LAGARDE, Pierre HELLÉ, Didier GENTY, Huguette DEDIEU, Corinne MASSA, Corinne PONS, Sandra LACOSTE, Marcella VALLANIA, Emilie BLANIC, Bastien HO, Marion GÉLIS, Julien GLINKOWSKI.

Procurations : Mme Laurence CANITROT donne procuration à M. Michel VIGNES, M. Cédric HAMMER donne procuration à M. Ali BENARFA.

Absents excusés : MM. Stéphane LE BRUN, Laurence CANITROT, Fabrice COT, Cédric HAMMER.

Absents : MM. Bernard BARRAU, Sophie RENARD, Franck QUIN.

A été nommé secrétaire : M. Julien GLINKOWSKI.

Objet : Contrat à durée déterminée – Adjoint technique – Service entretien – Accroissement temporaire d'activité

Monsieur Vignes, adjoint en charge du personnel municipal, de la prévention et de la sécurité, explique qu'il y a lieu de recourir à :

- 1 contrat à durée déterminée pour accroissement temporaire d'activité (article L 332-23 1° du code général des collectivités) au sein du service entretien en tant qu'adjoint technique. Ce contrat à durée déterminée à temps non complet (26h) est nécessaire jusqu'au 04 juillet 2024 inclus.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur le recours à ce contrat à durée déterminée.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve le recours à un contrat à durée déterminée à temps complet jusqu'au 04 juillet 2024 inclus au sein du service entretien.

Adopté à l'unanimité.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.

Le secrétaire de séance
Julien GLINKOWSKI

Le Maire,
Denis TURREL

MAIRIE DE CARBONNE (Haute-Garonne)

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux devant l'autorité territoriale dans le même délai. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans le délai de deux mois suivant la réponse. L'absence de réponse dans un délai de deux mois au recours gracieux vaut rejet implicite.